

Tarbes, le mercredi 02 mai 2018

Le Proviseur  
Aux  
Familles

**Objet :** Inscription Internat pour l'année scolaire 2018-2019

Madame, Monsieur,

Vous demandez à pouvoir bénéficier pour votre enfant de l'internat du lycée concernant l'année scolaire 2018-2019.

L'internat est un SERVICE annexe de l'établissement et donc facultatif soumis à certaines règles d'attribution propres à l'établissement.

En effet, au regard du nombre de demandes, pour valider l'inscription, les critères d'attribution retenues sont :

1. les élèves entrant, affectés en liste principale, seront prioritaires sur les élèves positionnés en liste supplémentaire.
2. l'éloignement géographique combiné à l'offre de transports en commun sur le trajet domicile-établissement reste un critère prépondérant.
3. la capacité d'accueil (places vacantes)

Je vous communiquerai ma décision de refus ou d'admission à l'internat par courrier, début juillet 2018.

Dans le cas d'une admission, j'attire d'ores et déjà votre attention sur les éléments suivants :

- un état des lieux des chambres sera fait à la rentrée de septembre tout comme à la veille de chaque période de vacances scolaires, date à laquelle il sera demandé systématiquement aux élèves de remettre de l'ordre dans leur chambre pour permettre aux agents de service d'effectuer un nettoyage plus complet.
- le paiement des sommes dues doit être effectué tous les trimestres. En cas de difficultés, vous êtes priés de contacter le plus rapidement possible le service d'intendance de l'établissement.
- l'élève interne doit avoir un référent sur Tarbes et ses environs, c'est à dire un(e) correspondant(e) qui sera en capacité de le prendre en charge (problème de santé, fermeture ou exclusion temporaire de l'internat...). **L'absence de ce correspondant(e) dûment identifié(e) dans les 15 jours suivant la rentrée scolaire pourra être un motif d'exclusion du service conformément au règlement intérieur de l'établissement (charte vie de l'internat annexée).** Il est à noter plus globalement que pour tout manquement aux règles de fonctionnement et en rapport avec la gravité, une procédure disciplinaire pourra être engagée pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de ce SERVICE.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Le Proviseur  
Cyrille COURADE

